

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET : 200 054 807 00025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Métropole D' Aix-Marseille-Provence
---	---

POSTE COMPTABLE :
LE RECEVEUR DES FINANCES MARSEILLE MUNICIPAL

M57

<p>ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DU CT1</p> <p>Compte administratif</p> <p>Voté par nature</p>
--

ANNEE 2016

Sommaire

I - Informations générales

A - Modalités de vote de l'état spécial de territoire	3
B1 - Exécution de l'état spécial de territoire de l'exercice précédent - Résultats	4
B2 - Exécution de l'état spécial de territoire de l'exercice précédent - RAR Dépenses	5
B3 - Exécution de l'état spécial de territoire de l'exercice précédent - RAR Recettes	6

II - Présentation générale de l'état spécial de territoire 7

III - Adoption de l'état spécial de territoire

A1 - Section d'investissement - Dépenses - par chapitre	8
A2 - Section d'investissement - Recettes - par chapitre	9
A3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	10
A4 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	11
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - par chapitre	12
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - par chapitre	13
B3 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	14 - 16
B4 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	17

IV - Arrêté et signatures 18

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	A
<p>I – L'assemblée délibérante vote le présent état spécial de territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, l'état spécial de territoire est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement.</p>	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Indiquer "primitif" ou "cumulé"

Métropole D'Aix-Marseille-Provence - Etat Spécial de Territoire du CT1 - CA 2016

I – INFORMATIONS GENERALES					I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTAT (1)					B1
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (2)	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		0,00	0,00	A1	0,00
Investissement		0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement		0,00	(4)	A3	0,00
RESTES A REALISER N-1 (5)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (6)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00
RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (7)					
TOTAL	A1+B1	0,00			
Investissement	A2+B2	0,00			
Fonctionnement	A3+B3	0,00			

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

(6) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(7) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(i) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(ii) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impôts locaux	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Métropole D'Aix-Marseille-Provence - Etat Spécial de Territoire du CT1 - CA 2016

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	82 564 448,91	G	82 564 448,91
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)		I (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)		J (si excédent)	
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	82 564 448,91	= G + H + I + J	82 564 448,91
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	82 564 448,91	= G + I + K	82 564 448,91
	Section d'investissement	= B + D + F	0,00	= H + J + L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	82 564 448,91	= G + H + I + J + K + L	82 564 448,91

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE	A1

Chapitre (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
TOTAL		248 259 158,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45X-1	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	248 259 158,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		248 259 158,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé				
Total des dépenses d'investissement cumulées				0,00

(1) Détailler en fonction du plan de comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

(2) Dépenses engagées non mandatées

Métropole D'Aix-Marseille-Provence - Etat Spécial de Territoire du CT1 - CA 2016

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE	A2

Chapitre (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
TOTAL		248 259 158,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45X-2	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	248 259 158,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		248 259 158,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé				
Total des recettes d'investissement cumulées				0,00

(1) Détailler les chapitres conformément au plan de comptes et aux compétences exercées du conseil de territoire

(2) Recettes justifiées non titrées

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III		
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR ARTICLE		A3		
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
TOTAL		248 259 158,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
458100	INVESTISSEMENT DELEGUE METROPOLE	248 259 158,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		248 259 158,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) dépenses engagées non mandatées.

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – PAR ARTICLE	A4

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
TOTAL		248 259 158,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
458200	Investissement delegue metropole	248 259 158,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		248 259 158,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) recettes justifiées non titrées.

Métropole D'Aix-Marseille-Provence - Etat Spécial de Territoire du CT1 - CA 2016

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE	B1

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
TOTAL		91 558 066,00	82 564 448,91	0,00
011	Charges à caractère général (3)	91 448 066,00	82 564 448,91	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	30 000,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		91 478 066,00	82 564 448,91	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	80 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			
Total des dépenses financières		80 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		91 558 066,00	82 564 448,91	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé				0
Total des dépenses de fonctionnement cumulées				82 564 448,91

(1) Détailler les chapitres conformément au plan de comptes et aux compétences du conseil de territoire.

(2) Dépenses engagées non mandatées

Métropole D'Aix-Marseille-Provence - Etat Spécial de Territoire du CT1 - CA 2016

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE	B2

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
TOTAL		91 558 066,00	82 564 448,91	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	12 033,95	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 739 154,00	1 865 170,91	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	89 483 412,00	80 093 048,20	0,00
75	Autres produits de gestion courante	191 500,00	307 811,65	0,00
Total des recettes de gestion des services		91 414 066,00	82 278 064,71	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	144 000,00	286 384,20	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)			0,00
Total des recettes financières		144 000,00	286 384,20	0,00
Total des recettes réelles		91 558 066,00	82 564 448,91	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé				0
Total des recettes de fonctionnement cumulées				82 564 448,91

(1) Détailler les chapitres conformément au plan de comptes et aux compétences du conseil de territoire.

(2) Recettes justifiées non titrées.

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE				B3
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
TOTAL		91 558 066,00	82 564 448,91	0,00
011	Charges à caractère général (4)	91 448 066,00	82 564 448,91	0,00
60611	Eau et assainissement	1 881 718,80	1 636 512,10	0,00
60612	Energie - Electricité	1 085 396,19	897 887,20	0,00
60622	Carburants	659 518,32	646 017,70	0,00
60623	Alimentation	21 104,59	14 142,35	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	316 118,04	233 287,15	0,00
60631	Fournitures d'entretien	167 440,11	153 131,64	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 352 096,87	1 998 071,76	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 001 931,77	699 879,94	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	317 740,32	281 613,09	0,00
6064	Fournitures administratives	225 376,30	207 943,57	0,00
6068	Autres matières et fournitures	222 858,09	160 810,27	0,00
611	Contrats de prestations de services	42 119 139,82	38 533 710,17	0,00
6132	Locations immobilières	1 935 572,08	1 882 918,45	0,00
61351	Matériel roulant	44 280,89	43 345,53	0,00
61358	Autres	259 987,23	255 285,23	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	465 606,69	464 227,64	0,00
61521	Entretien terrains	5 526,58	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	627 630,66	565 453,86	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 364 823,14	2 680 991,73	0,00
61551	Entretien matériel roulant	640 713,18	617 823,93	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	629 675,80	494 833,44	0,00
6156	Maintenance	2 088 897,75	1 748 368,60	0,00
6168	Autres primes d'assurance	363 684,68	363 261,31	0,00
617	Etudes et recherches	921 288,80	356 053,60	0,00
6182	Documentation générale et technique	101 305,39	57 412,52	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 980,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	190 255,16	82 734,84	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	91 529,02	26 052,23	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	104 118,10	15 101,90	0,00

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE				B3
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
6228	Divers	1 417 863,16	1 091 752,59	0,00
6231	Annonces et insertions	1 170 453,63	462 992,84	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	50 875,64	13 660,68	0,00
6233	Foires et expositions	313 125,00	310 012,80	0,00
6234	Réceptions	292 136,85	94 056,38	0,00
6236	Catalogues et imprimés	167 381,92	110 723,95	0,00
6238	Divers	133 520,00	55 970,76	0,00
6241	Transports de biens	26 759,36	10 608,92	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	113 499,19	111 804,79	0,00
6261	Frais d'affranchissement	146 501,15	137 928,02	0,00
6262	Frais de télécommunications	353 115,41	313 045,64	0,00
627	Services bancaires et assimilés	39,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 911,00	2 028,39	0,00
6282	Frais de gardiennage	286 065,45	160 420,42	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	542 167,79	504 480,55	0,00
6284	Redevances pour services rendus	91 960,00	91 898,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	21 005 306,51	21 005 306,51	0,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	836 207,00	836 207,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	91 390,32	88 314,77	0,00
6288	Autres services extérieurs	4 683,40	4 388,62	0,00
63512	Taxes foncières	2 018 105,85	2 018 105,85	0,00
63513	Autres impôts locaux	47 619,00	3 395,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	29 963,00	20 474,68	0,00
637	Autres impôts, taxes (autresorganismes)	98 102,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE				B3
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586)	30000,00	0,00	0,00
6574	Subv.fonct.asso.personnes privées	30 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		91 478 066,00	82 564 448,91	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché Autres	79 953,20	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	46,80	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
6748	subventions exceptionnelles		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			
Total des charges financières et exceptionnelles		80 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		91 558 066,00	82 564 448,91	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00		0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes et aux compétences du conseil de territoire.

(2) Dépenses engagées non mandatées

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE			III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B4	
Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
TOTAL		91 558 066,00	82 564 448,91	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	12033,95	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 739 154,00	1 865 170,91	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	80 000,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public coll. unique	0,00	416 085,95	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 500,00	914,72	0,00
704	Travaux	500,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	210 000,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	1 149 926,00	1 149 926,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	288 228,00	298 244,24	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	89 483 412,00	80 093 048,20	0,00
748721	Dotation de gestion locale reçue	89 483 412,00	80 093 048,20	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	191 500,00	307 811,65	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	54 174,67	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3 500,00	24 738,94	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	188 000,00	228 898,04	0,00
Total des recettes de gestion des services		91 414 066,00	82 278 064,71	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	144 000,00	286 384,20	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	30 000,00	10 806,60	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	114 000,00	272 418,14	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	3 159,46	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		91 558 066,00	82 564 448,91	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes et aux compétences du conseil de territoire.

(2) Recettes justifiées non titrées.

V – ARRETE ET SIGNATURES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par le conseil de territoire,

A , le

Les membres du conseil de territoire

.

Certifié exécutoire par (1),

compte tenu de la transmission en préfecture, le ,

et de la publication le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE

TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE

**NOTE DE PRESENTATION DE L'ÉTAT
SPÉCIAL DE TERRITOIRE ET DES BUDGETS
ANNEXES DÉLÉGUÉS**

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Territoire d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-Les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-La-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-Les-Pins, Septèmes-Les-Vallons

Contrairement au budget primitif et au budget supplémentaire, qui sont des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice.

Aux termes de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'arrêté des comptes de la Métropole est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil de la Métropole après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le Conseil de la Métropole se prononce sur le compte administratif de la Métropole après avis de chacun des conseils de territoire sur l'exécution de l'état spécial le concernant¹.

1 INTRODUCTION

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence créée le 1^{er} janvier 2016² est issue de la fusion de 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI):

- une communauté urbaine, Marseille Provence métropole,
- 4 communautés d'agglomération, la communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, la communauté d'agglomération Salon Etang de Berre Durance, la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, et la communauté d'agglomération du Pays de Martigues ;
- et un syndicat d'agglomération nouvelle, le syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence.

Afin d'assurer les solidarités géographiques préexistantes et une proximité dans la mise en œuvre des politiques publiques, une partie des compétences de la Métropole sont exercées par des Conseils de Territoires sur les périmètres géographiques des anciennes intercommunalités. La Métropole d'Aix-Marseille-Provence se démarque ainsi des autres métropoles de droit commun du fait qu'elle est divisée en six territoires dotés d'une assemblée, d'un conseil de territoire, et d'un président, de droit vice-président du conseil de la métropole³.

Ainsi en application de l'article L. 5218-7 du CGCT, la délibération du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole⁴ a délégué au Conseil de territoire de Marseille Provence les compétences suivantes :

- ✓ développement et aménagement économique, social et culturel ;
- ✓ aménagement de l'espace métropolitain ;
- ✓ politique locale de l'habitat ;
- ✓ politique de la ville ;
- ✓ gestion des services d'intérêt collectifs ;
- ✓ protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement de chaque conseil de territoire sont détaillées dans un document dénommé "état spécial de territoire" (EST)⁵. Les EST sont adoptés en équilibre

¹ Article L. 5218-8-7 du CGCT. Chaque conseil de territoire rend un avis sur l'exécution de son état spécial un mois avant la date limite du vote du compte administratif de la métropole fixé à l'article L. 1612-12.

² Article L.5218-1 du CGCT.

³ Le président du conseil de territoire a la qualité d'ordonnateur de l'état spécial de territoire.

⁴ Délibération n° HN 011-013/16/CM du Conseil de la métropole du 17 mars 2016.

⁵ Articles L.5218-8 et suivants du CGCT.

réel par les conseils de territoire, ensuite soumis au conseil de la métropole lors de l'examen du budget et sont annexés au budget de la métropole.

Le territoire bénéficie d'une dotation de gestion, permettant l'équilibre de l'EST et arrêtée en concertation avec le conseil de la métropole. Elle autorise la couverture des dépenses issues des compétences déléguées, dès lors que ces dernières ne font pas l'objet d'un budget annexe⁶, et, à l'exception, notamment des charges de personnel (puisque le personnel est uniquement mis à la disposition par la métropole au conseil de territoire), de la prise en charge de la dette et des écritures patrimoniales (l'EST ne retrace ni l'actif ni le passif du conseil de territoire directement rattaché à la métropole). Les EST retracent ainsi :

- en dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (chapitre 011), les autres charges de gestion courante (chapitre 65) à l'exception des indemnités versées aux élus ainsi que les charges exceptionnelles (chapitre 67) ;
- en recettes, certaines participations, les recettes des services publics industriels et commerciaux ainsi que des produits exceptionnels ;
- les opérations d'investissement des conseils de territoire, comptabilisées uniquement au sein de chapitres spécifiques de la section d'investissement recensant les comptes de tiers délégués (chapitre 458) ;
- la dotation de gestion des territoires, versée par la Métropole, comprenant une dotation de fonctionnement et une dotation d'investissement qui représentent les principales ressources de financement de l'EST.

Afin de respecter le cadre de gestion défini dans le pacte de gouvernance financier et fiscal adopté par le conseil de la métropole le 30 juin 2016⁷, il convient d'exécuter le niveau de dotation de gestion strictement nécessaire pour couvrir la gestion réelle annuelle des EST. Le Conseil de la métropole a ainsi adopté le principe d'exécution comptable des dotations de gestion⁸ sur la base du besoin réel de financement de chaque EST déterminé en fonction du niveau des réalisations opérées dans l'exercice.

2 L'EXECUTION DES DOTATIONS DE GESTION SPECIFIQUE A L'EXERCICE 2016

La dotation de gestion exécutée sur le budget principal et reçue à l'EST de Marseille Provence est ainsi déterminée par différence entre l'ensemble des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, réalisées sur l'EST, rattachements compris. Le versement de cette dotation s'effectue en fin d'exercice.

Conformément aux modalités de gestion retenues dans ce 1^{er} exercice, les EST enregistrent uniquement l'exécution budgétaire de la section de fonctionnement, la section d'investissement étant exceptionnellement exécutée au niveau du budget Principal pour l'exercice 2016.

En M€	Budget "voté" 2016	CA 2016	Crédits sans emploi en €	Taux d'exécution en %
Dotation de fonctionnement ①	89,48	80,09	9,39	89,5%
Dotation d'investissement ②	248,26	-	248,26	0,0%
Dotation de gestion = ①+②	337,74	80,09	257,65	23,7%

⁶ Les budgets annexes concernés par la délégation de compétences au Conseil de Territoire de Marseille Provence sont : Collecte et traitement des déchets, Assainissement, Eau, Ports de Plaisance, Crématorium, et Opérations d'aménagement.

⁷ Cf. délibération n° FAG 001-541/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016.

⁸ Cf. délibération n° FAG 028-1308/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016.

En effet, les conseils de territoires ont pu engager, liquider et ordonnancer les dépenses de l'EST uniquement en fonctionnement. En investissement, la gestion spécifique pour compte de tiers n'étant pas ouverte en raison des délais de mise en place de la Métropole, les services de la Préfecture ont admis une exécution de ces dépenses directement sur le budget principal de la Métropole. Ainsi, les territoires ont engagé et liquidé leurs dépenses d'investissement directement sur le budget principal et non dans les états spéciaux. Dans ces conditions, la part de la **dotation de gestion inscrite en investissement pour 248,26 M€ n'a pas fait l'objet d'une exécution.**

3 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EST

L'équilibre de fonctionnement de l'état spécial de Territoire de Marseille Provence s'élève en 2016 à 82,56 M€ dont :

- ✓ 80,09 M€ au titre de la dotation de fonctionnement versée par le budget principal ;
- ✓ 2,47 M€ de recettes d'exploitation propres;
- ✓ 82,56 M€ de dépenses de fonctionnement liées aux compétences déléguées.

3.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En M€	"Voté" 2016	CA 2016	Crédits sans emploi	Taux d'exécution en %
Recettes réelles	91,56	82,56	8,99	90,2%
Recettes de gestion courante	91,41	82,28	9,14	90,0%
013 - Atténuations des charges	-	0,01	-0,01	n//a
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1,74	1,87	-0,13	107,2%
74 - Dotations et participations	89,48	80,09	9,39	89,5%
75 - Autres produits de gestion courante	0,19	0,31	-0,12	160,7%
Autres recettes de fonctionnement	0,14	0,29	-0,14	198,9%
77 - Produits exceptionnels	0,14	0,29	-0,14	198,9%
Total recettes de fonctionnement	91,56	82,56	8,99	90,2%

Les recettes de fonctionnement de l'état spécial de territoire de 82,56 M€ en 2016 sont composées :

- ✓ d'une dotation de fonctionnement versée par le budget principal de la Métropole à hauteur du besoin de financement de la section de fonctionnement **de 80,09 M€ soit 89,5%** du montant prévisionnel voté par le Conseil de Territoire et le Conseil de la métropole ;
- ✓ des autres ressources propres de l'EST liées à l'exercice des compétences déléguées composées de :
 - 1,87 M€ de produits des services, dont 0,42 M€ de produits de redevances d'occupation du domaine public (RODP) correspondant aux redevances perçues pour les kiosques et terrasses dont l'emprise est fixée au sol, non prévus au budget voté⁹, 1,15 M€ de remboursement de frais informatiques des budgets annexes et 0,3 M€ de remboursements de mises à disposition des SIG aux communes membres du territoire dans le cadre de convention ;
 - 12 k€ d'atténuations de charges correspondant à des remboursements de factures EDF ;
 - 0,31 M€ d'autres produits de gestion courante correspondant à des redevances versées par le délégataire du Tunnel Prado Carénage (pour 24,74 k€), à des régularisations de revenus des immeubles (54,17 k€) et à des remboursements de taxes foncières et de frais de contrôle (0,23 M€) ;

⁹ Durant l'exercice 2016, l'architecture budgétaire a évolué pour assurer une affectation précise des crédits entre les états spéciaux de territoire, correspondant aux compétences déléguées et le budget principal.

- et 0,29 M€ de produits exceptionnels correspondant pour 0,27 M€ à des remboursements sur sinistres et pour 10,81 k€ à des débits et pénalités reçues,

3.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En M€	"Voté" 2016	CA 2016	Crédits sans emploi	Taux d'exécution en %
Dépenses réelles	91,56	82,56	8,99	90,2%
Dépenses de gestion courante	91,48	82,56	8,91	90,3%
011 - Charges à caractère général	91,45	82,56	8,88	90,3%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf le 6586)	0,03	-	0,03	0,0%
Autres dépenses de fonctionnement	0,08	-	0,08	0,0%
67 - Charges exceptionnelles	0,08	-	0,08	0,0%
Total dépenses de fonctionnement	91,56	82,56	8,99	90,2%

Les dépenses de fonctionnement de l'état spécial de Territoire s'élèvent à 82,56 M€ en 2016 correspondant à des charges à caractère général ayant été exécutées à 90,2 %, et composées notamment :

- ✓ des écritures de refacturations liées à la régularisation de la gestion de début d'exercice entre le budget principal et l'EST à hauteur des crédits réellement exécutés au budget principal au titre du territoire Marseille Provence (21,01 M€)¹⁰ ;
- ✓ 0,84 M€ de remboursements de frais de carburant des véhicules utilisés pour le nettoyage des voies au budget annexe Collecte et traitement des déchets du territoire ;
- ✓ des contrats de prestations de services (38,53 M€) constitués principalement des marchés de propreté (28,74 M€ réalisés pour 29,76 M€ de crédits ouverts) et des prestations pour la gestion des eaux pluviales (8,66 M€ réalisés pour 9,74 M€ de crédits ouverts) ;
- ✓ d'achats non stockés de matières et fournitures (6,93 M€) dont principalement les charges d'eau et d'assainissement (1,64 M€) et les fournitures de petits équipements (2 M€) ;
- ✓ de locations immobilières (1,88 M€) ;
- ✓ des frais d'entretien et de réparation (6,12 M€) dont 2,68 M€ de frais de voirie et 1,75 M€ de charges de maintenance ;
- ✓ 1,13 M€ de rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires ;
- ✓ de primes d'assurances (0,36 M€) ;
- ✓ de frais d'études et de recherches (0,36 M€) ;
- ✓ de taxe foncière (2,02 M€) ;

Les 30 k€ d'autres charges de gestion courantes (correspondant à une subvention d'hydro décapage) et 80 k€ d'intérêts moratoires inscrits au budget n'ont finalement pas été réalisés.

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement aux politiques publiques suivantes :

- ✓ 33,72 M€ pour la propreté ;

¹⁰ Lors de la création de la Métropole, en attendant le vote du BP, la gestion provisoire a été ouverte sur la base des crédits votés par les ex-EPCI. Les EST n'existant pas, ces crédits provisoires ont été positionnés et exécutés sur le Budget principal et une refacturation a été votée à la DM 1 pour 21 M€ au budget principal au titre du Territoire de Marseille Provence afin de corriger la répartition de ces crédits.

- ✓ 8,97 M€ pour la gestion des eaux pluviales ;
- ✓ 5,75 M€ pour la voirie, la circulation et la signalisation ;
- ✓ 0,21 M€ de services d'équipements communautaires ;
- ✓ 0,27 M€ pour l'habitat et la cohésion sociale ;
- ✓ 0,58 M€ pour les activités portuaires et commerciales ;
- ✓ 0,15 M€ pour le développement économique ;
- ✓ 10,17 M€ pour l'informatique, patrimoine et logistique ;
- ✓ 0,11 M€ pour le plan climat, l'écologie urbaine et l'environnement ;
- ✓ 0,04 M€ pour l'urbanisme ;
- ✓ 1,11 M€ pour la communication, l'information et la publicité de l'administration générale ;
- ✓ 21,45 M€ pour les fonctions supports (finances, affaires juridiques, achats et commande publique).

4 L'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'EST

L'EST n'enregistre pas l'exécution des dépenses d'investissement relatives aux compétences déléguées en 2016, du fait d'une gestion transitoire liée à la mise en place de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, ces dépenses étant exceptionnellement exécutées au niveau du budget Principal.

Les dépenses d'investissement réalisées au budget principal au titre des compétences déléguées au territoire de Marseille Provence représentent 149,75 M€ et concourent à la réalisation des politiques publiques suivantes :

- ✓ 54,67 M€ pour les travaux de voirie et de circulation y compris l'ANRU (13,28 M€) ;
- ✓ 32,84 M€ au titre de la L2 ;
- ✓ 16,96 M€ pour les infrastructures dont 1,88 M€ au titre du Boulevard Urbain Sud ;
- ✓ 11,11 M€ pour la piétonisation du Vieux-Port ;
- ✓ 9,33 M€ pour la gestion de l'administration dont 4,02 M€ au titre de l'Agence France Locale ;
- ✓ 6,19 M€ d'actions de développement économique ;
- ✓ 3,01 M€ pour l'urbanisme et le foncier ;
- ✓ 3,71 M€ pour la propreté ;
- ✓ 2,08 M€ de travaux liés à la gestion des eaux pluviales ;
- ✓ 2,53 M€ pour la politique du logement ;
- ✓ 5,08 M€ pour les équipements d'intérêts métropolitains ;
- ✓ 1,36 M€ pour l'environnement et le cadre de vie.

L'exercice 2016 a été marqué par la mise en place des EST et une gestion transitoire de début d'année (avant l'adoption du BP 2016) qui n'a pas permis de comptabiliser toutes les dépenses liées aux compétences déléguées aux territoires dans ce premier document budgétaire.

A compter de 2017, à travers le BP adopté, la gestion budgétaire des EST intègre l'ensemble des éléments financiers par section. Les dépenses et recettes d'investissement sont comptabilisées dans les comptes de tiers (chapitre 458) avec un détail par opération en dépense et en recette : la section d'investissement contient des comptes de tiers propres aux opérations de la Métropole et d'autres relatifs aux opérations effectuées au nom et pour le compte des communes membres et donc financées par ces dernières.

Par ailleurs, l'architecture budgétaire a évolué courant 2016 pour se conformer aux textes réglementaires et assurer une affectation plus précise des crédits au sein des états spéciaux de territoire, correspondant aux compétences déléguées avec une méthodologie identique pour l'ensemble de la Métropole au 1^{er} janvier 2017.

5 LES BUDGETS ANNEXES DES COMPETENCES DELEGUEES AU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Synthèse des résultats 2016 des budgets annexes - Territoire Marseille Provence :

En M€		Recettes (A)	Dépenses (B)	Solde d'exécution C = A - B	Résultat reporté 2015 (D)	Résultat de clôture 2016 E = C + D
Total budgets annexes - CT 1 Marseille Provence	Section de fonctionnement	333,55	329,80	3,76	9,88	13,64
	Section d'investissement	126,78	124,05	2,73	10,16	12,89
	Total budgets annexes CT 1	460,33	453,85	6,48	20,04	26,53
Collecte et traitements des déchets ("CTD")	Section de fonctionnement	222,66	222,66	-	0,97	0,97
	Section d'investissement	23,17	27,37	-4,20	3,27	-0,92
	Total "CTD"	245,83	250,03	-4,20	4,24	0,04
Assainissement	Section de fonctionnement	29,39	26,87	2,52	3,04	5,56
	Section d'investissement	31,01	27,55	3,46	-1,12	2,35
	Total Assainissement	60,40	54,42	5,98	1,93	7,91
Eau	Section de fonctionnement	21,20	20,19	1,01	4,53	5,54
	Section d'investissement	18,46	14,49	3,96	5,79	9,76
	Total Eau	39,66	34,68	4,97	10,33	15,30
Ports de Plaisance	Section de fonctionnement	12,63	12,48	0,15	0,56	0,70
	Section d'investissement	7,14	8,43	-1,29	0,77	-0,51
	Total Ports de Plaisance	19,77	20,91	-1,14	1,33	0,19
Crématorium	Section de fonctionnement	1,72	1,37	0,35	1,84	2,19
	Section d'investissement	0,44	0,29	0,15	1,06	1,21
	Total Crématorium	2,15	1,66	0,50	2,90	3,40
Opérations d'aménagement	Section de fonctionnement	45,96	46,23	-0,26	-1,06	-1,33
	Section d'investissement	46,56	45,93	0,63	0,38	1,01
	Total Opérations d'aménagement	92,52	92,15	0,37	-0,68	-0,31

Taux d'exécution¹¹ des crédits 2016 des budgets annexes - Territoire Marseille Provence :

En M€ Budgets :		Recettes 2016			Dépenses 2016		
		Voté	Réalisé	Taux d'exécution	Voté	Réalisé	Taux d'exécution
Total budgets annexes - CT 1 Marseille Provence	Section de fonctionnement	<u>361,35</u>	<u>333,55</u>	<u>92,3%</u>	<u>360,02</u>	<u>329,80</u>	<u>91,6%</u>
	Section d'investissement	<u>160,56</u>	<u>126,78</u>	<u>79,0%</u>	<u>159,76</u>	<u>124,05</u>	<u>77,7%</u>
	Total budgets annexes CT 1	<u>521,91</u>	<u>460,33</u>	<u>88,2%</u>	<u>519,77</u>	<u>453,85</u>	<u>87,3%</u>
Collecte et traitements des déchets ("CTD")	Section de fonctionnement	229,08	222,66	97,2%	230,04	222,66	96,8%
	Section d'investissement	27,59	23,17	84,0%	30,86	27,37	88,7%
	Total "CTD"	256,67	245,83	95,8%	260,90	250,03	95,8%
Assainissement	Section de fonctionnement	29,62	29,39	99,2%	28,27	26,87	95,0%
	Section d'investissement	35,96	31,01	86,2%	33,94	27,55	81,2%
	Total Assainissement	65,58	60,40	92,1%	62,21	54,42	87,5%
Eau	Section de fonctionnement	21,48	21,20	98,7%	21,19	20,19	95,3%
	Section d'investissement	23,35	18,46	79,0%	19,72	14,49	73,5%
	Total Eau	44,83	39,66	88,5%	40,91	34,68	84,8%
Ports de Plaisance	Section de fonctionnement	13,37	12,63	94,4%	13,93	12,48	89,6%
	Section d'investissement	8,20	7,14	87,1%	8,97	8,43	93,9%
	Total Ports de Plaisance	21,58	19,77	91,6%	22,90	20,91	91,3%
Crématorium	Section de fonctionnement	1,77	1,72	97,2%	1,61	1,37	85,3%
	Section d'investissement	0,52	0,44	84,1%	0,94	0,29	30,4%
	Total Crématorium	2,28	2,15	94,2%	2,55	1,66	65,0%
Opérations d'aménagement	Section de fonctionnement	66,03	45,96	69,6%	64,97	46,23	71,1%
	Section d'investissement	64,94	46,56	71,7%	65,32	45,93	70,3%
	Total Opérations d'aménagement	130,97	92,52	70,6%	130,29	92,15	70,7%

¹¹ Hors Restes-à-réaliser au 31/12 de l'année en dépenses et en recettes, hors résultats reportés 2015 et hors "virement de la section de fonctionnement" pour le "voté" 2016.

En M€ <u>Budget</u>	Dépenses d'équipement	Epargne brute	<u>Dont</u> participation du budget principal	<u>Dont</u> Reversement de TEOM par le budget principal	Emprunt d'équilibre	Annuités de la dette		Encours de dette au 31/12/2016
						Remboursement en capital	Intérêts de la dette	
<u>Total budgets annexes - CT 1 Marseille Provence</u>	<u>45,21</u>	<u>19,20</u>	<u>3,33</u>	<u>194,16</u>	<u>33,81</u>	<u>22,39</u>	<u>9,21</u>	<u>290,73</u>
Collecte et traitements des déchets ("CTD")	19,58	8,54	3,33	194,16	11,00	6,90	2,49	92,97
Assainissement	9,78	11,48	-	-	3,06 ¹²	11,63	5,39	130,04
Eau	11,63	13,12	-	-	-	1,63	0,20	3,63
Ports de Plaisance	3,97	-1,70	0,00	0,00	5,00	0,84	0,40	18,54
Crématorium	0,25	0,75	-	-	-	-	-	-
Opérations d'aménagement	-	-12,99	0,00	-	14,75	1,39	0,73	45,55

¹² 3.6 M€ correspond à des avances remboursables à taux zéro conventionnées avec l'agence de l'eau.